



Le PS
progrès
humain

POUR UN DROIT D'AMENDEMENT CITOYEN

Nous proposons ici une procédure inédite dans le monde : un droit d'amendement citoyen. Dès lors que son auteur réunit un nombre suffisant de co-signatures sur le web, son amendement est discuté à l'Assemblée ou au Sénat.

Contribution Thématique présentée par :
FAURE Olivier

LES PREMIERS SIGNATAIRES:

Olivier Faure

LES SIGNATAIRES:

Olivier Faure Christophe Castaner Luc Belot Marie-Françoise Clergeau Serge Bardy
Françoise Dumas Fabrice Verdier Dominique Raimbourg Stéphane Travert Martine
Carrillon-Couvreur Dominique Potier Chaynesse Khirouni Guy Delcourt Valérie
Fourmeyron Christophe Premat Jean-Michel Villaumé Jean-Pierre Dufau Sabine Buis

TEXTE DE LA CONTRIBUTION

Cette proposition, avancée pour la première fois l'hiver dernier a suscité de très nombreux retours positifs, tant de la part des citoyens qui semblent prêts à saisir ce droit nouveau, que de la part de parlementaires convaincus que cela n'amoindrirait en aucun cas leurs prérogatives. Le Parti socialiste a adopté il y a moins d'un an « la charte des socialistes pour le progrès humain », dans laquelle nous appelons à « une démocratie accomplie », qui donnerait toute leur place aux citoyens dans nos institutions. Le droit d'amendement citoyen s'inscrit pleinement dans cette volonté.

Inutile de développer, la politique va mal et depuis trop longtemps. Le parlement est devenu un théâtre sans spectateurs. Les Français ont le sentiment d'une discussion à huis-clos, entre initiés, dont ils sont exclus.

Alors que nos concitoyens sont sondés tous les jours, qu'ils disposent d'une information quasi illimitée sur Internet, qu'ils commentent et se mobilisent sur les réseaux sociaux, ils se sentent dépossédés de toute capacité d'intervention entre deux échéances électorales.

Le déficit démocratique est si obsédant que tous les partis cherchent aujourd'hui comment retrouver le peuple.

L'idée d'une "sixième République" refait surface, mais chacun de ses promoteurs place derrière le slogan commun un régime de nature différente. Tous s'accordent à vouloir mettre fin au bicéphalisme de l'exécutif mais les uns suppriment la fonction

présidentielle quand d'autres privilégient... la disparition du poste de Premier Ministre. Le débat n'est pas prêt de prendre un tour opérationnel.

Alors que faire? Innover !

Comment ? Par la création d'une procédure inédite dans le monde : un droit d'amendement citoyen : dès lors que son auteur réunit un nombre suffisant de co-signatures sur le web, son amendement est discuté à l'Assemblée ou au Sénat. A l'issue du débat parlementaire et du vote, tous les citoyens co-signataires reçoivent par mail le compte-rendu des débats.

L'idée est aussi simple que ses effets révolutionnaires.

L'exercice de ce droit nouveau interdirait toute constitution de "bulle" politique et médiatique. Aucun débat, aucune position dès lors qu'elle rencontre un écho dans l'opinion, ne pourrait plus être esquivée.

Ce droit permettrait une interaction permanente entre élus et citoyens entre deux scrutins tout en respectant les prérogatives et la légitimité de chaque acteur dans la vie démocratique : aux citoyens, à leurs associations, leurs ONG, leurs syndicats, aux organisations professionnelles, la possibilité de proposer ou de contester sur la base de projets présentés par le gouvernement ; aux parlementaires, seuls dépositaires du suffrage universel, de décider. Ce droit consacrerait la naissance d'une démocratie collaborative qui ne nierait pas la démocratie représentative, mais la compléterait.

Le débat gagnerait en interactivité, en créativité, mais aussi en représentativité puisque toutes les sensibilités y compris non représentées au Parlement pourraient s'y exprimer.

La transparence sortirait renforcée puisque les organisations, les lobbies, auraient la possibilité de porter directement leurs amendements sans se cacher derrière tel ou tel parlementaire.

On objectera sans doute que cela permettrait aussi l'expression de points de vue démagogiques ou populistes. Mais si ces points de vue existent, que vaut-il mieux ? Qu'ils s'expriment et que la représentation nationale y réponde de façon argumentée ou qu'ils se développent sans rencontrer la moindre contradiction ? Et pourquoi ne pas surtout redouter de passer à côté de solutions concrètes, inédites, d'objections de bon sens qui peuvent permettre de gagner un temps précieux en évitant des dispositions inapplicables ou contre-productives ?

Certains verront un danger à l'affirmation de rapports de force croisés qui se manifesteraient par le nombre de signataires des amendements. Mais que craint-on ? Que la société française se mobilise, que les Français s'engagent, qu'ils reprennent goût au débat démocratique ? Ce qui devrait nous préoccuper, c'est leur indifférence, leur défiance ou leur rejet croissant de la politique.

D'autres encore croiront déceler un affaiblissement de la fonction parlementaire puisque les élus partageraient avec leurs concitoyens leur droit d'amendement. En réalité c'est tout l'inverse qui se produirait. En s'échappant du triangle gouvernement/majorité/opposition où a disparu l'intérêt populaire, en ouvrant la discussion aux Français, le Parlement reconquerrait sa centralité en redevenant la maison commune, l'agora, le forum où se confrontent toutes les opinions et où se prennent les grandes décisions, celles que l'on prend "au nom du peuple Français".

Contactez les auteurs de la contribution :

- ofaure@assemblee-nationale.fr